L'ECONOMIE BENINOISE FACE AUX REFORMES MONETAIRE AU NIGERIA

Introduction

En dépit des multiples avantages commerciaux dont le Bénin bénéficie du fait de sa proximité avec le Nigeria, première puissance économique de l'Afrique, le pays subit régulièrement les contrecoups des réformes mises en œuvre au Nigeria. En effet, l'économie béninoise supporte mal la « fermeture de la frontière » entre les deux pays. Elle devient morose et paralysée chaque fois que des mutations de politiques économiques interviennent au Nigeria. C'est présentement le cas où l'économie béninoise reçoit de plein fouet les affres des chocs induits par la réforme monétaire engagée par le Nigeria pour rendre plus compétitive son économie. Pourtant, en référence aux postulats du Commerce International, les deux pays devraient avoir des besoins réciproques, être à la fois interdépendants et complémentaire. Cette conjoncture préjudiciable à l'économie béninoise nous interpelle et, pour examiner, nous avons passé, dans un premier temps, en revue les aspects descriptifs qui ont marqué la relation commerciale entre les deux pays. Nous avons analysé ensuite l'évolution de la compétitivité de l'économie béninoise à celle nigériane par le concept du taux de change réel pour déboucher enfin sur des recommandations de politiques économiques.

1 - Relation commerciale entre le Bénin et le Nigeria

La problématique du commerce comme facteur important de croissance et de développement d'une économie est amplement attestée par des faits pertinents dans la littérature économique. Pour l'économie béninoise, dont la balance commerciale reste déficitaire et qui pourtant a pour voisin le plus grand marché d'Afrique, cette analyse mérite qu'on s'y intéresse au regard de l'existant et des opportunités qu'offre ce marché.

1 – 1 Etat des lieux de la coopération commerciale entre le Bénin et le Nigeria

En raison des liens historiques et les rapports de bon voisinage qui les lient, le Bénin et le Nigeria entretiennent des relations commerciales qui ont été peaufinées dans le temps mais qui dans la réalité ont souvent souffert d'une application parfaite. En effet, les premiers accords officiels de partenariat commercial remontent aux années 70 et se sont en réalité traduits par des arrangements conjoncturels moins réglementés.

Il faut attendre la crise économique des années 90 pour que les deux pays ressentent la nécessité d'un véritable accord de partenariat commercial. Ainsi par un acte commercial signé en 1992, ils s'accordent mutuellement la clause de la nation la plus favorisée. Revu et révisé successivement en 1998, en 2003 et en 2005, par des dispositions complémentaires, cet accord a été élargi au Togo et au Ghana et a donné naissance à la création d'une zone de coprospérité en février 2007. Les volets commerciaux de cet accord prescrivent, entre autres, une libre circulation entre les deux pays de deux catégories de produits que sont : i) des biens et marchandises entièrement produits ou récoltés dans l'un ou l'autre pays. ; ii) des produits qui, entièrement ou partiellement composés de matières premières provenant d'un pays tiers ou d'une institution, ont été transformés de façon substantielle dans l'un ou l'autre pays.

En effet, si cette coopération a pu apporter de profondes modifications dans les échanges, elle n'a pu atténuer l'ampleur du trafic informel qui représentait plus de 70% de l'ensemble des transactions. Une des raisons probables serait que les dispositifs réglementaires et administratifs que représentaient le certificat d'origine, l'enregistrement au NAFDAC et les tracasseries policières ne favorisent pas l'accès facile au marché nigérian. Une autre explication à cet état de chose résiderait sans doute dans la difficile harmonisation des politiques commerciales mises en œuvre par les deux pays pour juguler chaque crise économique d'envergure internationale. Les réformes engagées ces dernières années par les deux économies se sont traduites par des mesures parfois contradictoires aux principes d'une coopération mutuellement avantageuse pour les deux pays. Pendant que le Nigeria adoptait régulièrement une politique commerciale très protectionniste, le Bénin, dans sa constance, avait opté pour une stratégie ultralibérale autorisant l'importation des produits au-delà de la demande intérieure. Le surplus du besoin domestique est réexporté frauduleusement vers le Nigeria. Les ressources fiscales tirées de cette activité sont considérables pour le Bénin: 89 à 130 milliards de FCFA (Lares, 1999). Comme on pourrait s'y attendre, ce genre de trafic a sans doute affecté la production exportable du Bénin en direction du Nigeria.

1 – 2 Evolution récente des échanges commerciaux entre le Bénin et le Nigeria

Au-delà des transactions commerciales résultant des accords de partenariat bilatéraux, les flux commerciaux entre le Bénin et le Nigeria reposent essentiellement sur le commerce informel qui en représente environ 70%. Dans la réalité, une forte proportion du trafic entre les deux pays emprunte le circuit de la contrebande, échappant au registre des statistiques officielles. Ces échanges portent généralement sur des produits pour lesquels les deux pays ont des dotations différentes de ressources.

En ce qui concerne le Bénin dont l'économie est essentiellement agricole, deux catégories de produits sont exportés vers le Nigeria. Il s'agit environ d'une dizaine de produits alimentaires d'origine béninoise dont notamment : le maïs, les cossettes d'igname et de manioc, le gari, l'huile de palme, les palmistes, la tomate, la noix de cajou, les amandes de karité, l'ananas, le piment, le soja ...

En dehors de ces quelques produits, le Bénin exporte également à partir de son territoire vers le Nigeria, des produits importés d'origine étrangère (Europe, Asie, USA). Il s'agit du commerce de réexportation dont le niveau de trafic varie en fonction des failles et des opportunités induites par l'asymétrie de politiques économiques et de réformes mises en œuvre dans les deux pays.

Inversement, d'importants produits manufacturés « made in Nigeria » sont importés sur le territoire béninois. Dans ce registre émergent les produits pétroliers, les plastiques, les pièces détachées et de rechange.

Ceci augure, sans grande considération de la proximité qui condamne naturellement le Bénin et le Nigeria à une coopération, d'un contrat cadre mutuellement avantageux. A y voir de près, le soubassement de la relation commerciale devant lier ces deux économies réside dans le croisement de leurs avantages comparatifs sur les secteurs primaire et secondaire ainsi que l'indique le tableau suivant

Tableau 2: analyse d'avantages comparatifs entre le Bénin et le Nigéria (2000-2010)

	BENIN	NIGERIA
Agriculture (% PIB)	33,7	37,2
Industrie (% PIB)	13,7	42,1

Source: African Development Indicators, 2010 (Banque Mondiale)

Le Nigeria, pays relativement plus industrialisé et exportateur de pétrole, pourrait fournir au Bénin une gamme variée de produits manufacturés. Ce qui permettrait au Bénin de s'approvisionner d'une certaine manière à moindre coût en produits de substitution. En revanche, le Bénin, économie essentiellement agricole peut aider le Nigeria à combler son déficit alimentaire.

En somme, au regard des positions de complémentarité et l'expression des offres et demandes des produits agricoles et industriels dans lesquels le Bénin et le Nigeria ont respectivement des avantages comparatifs, des opportunités peuvent être saisies de part et d'autre. Dès lors, il ressort de tout ce qui précède, que le Bénin a avantage à envisager un partenariat stratégique avec le Nigeria dont dépend pour une bonne part son économie ; Nigeria qui sous peu deviendra la première puissance économique en Afrique. On mesure à cet effet toute l'importance que revêt l'étude de la compétitivité de l'économie béninoise vis-à-vis du Nigeria en vue d'une définition conséquente de stratégies commerciales.

2 – Analyse de la compétitivité de l'économie béninoise vis-à-vis du marché nigérian

L'examen de la littérature sur la compétitivité présente une diversité d'outils d'analyse. D'un côté, certaines études ont été faites à base d'indicateurs qualitatifs. Dans un autre sens, l'analyse a davantage porté sur outils quantitatifs impliquant les prix. C'est à ce niveau précis que l'on retrouve le taux de change réel, indicateur calculé à partir d'une structure de prix.

2 – 1 Généralités sur le TCR

Ces dernières années, la promotion de la compétitivité a retenu l'attention de plusieurs auteurs dans la littérature économique. A partir des études empiriques, des économistes se sont intéressés aux facteurs qui peuvent stimuler la performance d'une économie. Parmi ceux-ci figure le taux de change réel dont la pertinence justifie l'abondance de la littérature qui y est consacrée aujourd'hui. On attribue de plus en plus la mauvaise performance des économies en développement aux mauvaises politiques qui affectent le taux de change réel dont le calcul s'appuie sur le taux de change nominal.

En effet, le taux de change nominal mesure le prix relatif de deux monnaies. Il s'établit comme le prix de la monnaie d'une économie exprimée dans la monnaie d'une autre économie. Ce concept nominal, lorsqu'il est défini dans l'économie réelle, rend compte de la performance économique de tout ou partie (secteur, branche) de l'économie.

Une méthode de calcul du TCR appelée approche par la parité du pouvoir d'achat repose sur la comparaison des indices de prix et définit le TCR comme étant le taux de change nominal (E) ajusté par le rapport des indices des prix étranger (P*) et domestique (P). Sa formulation se présente comme suit :

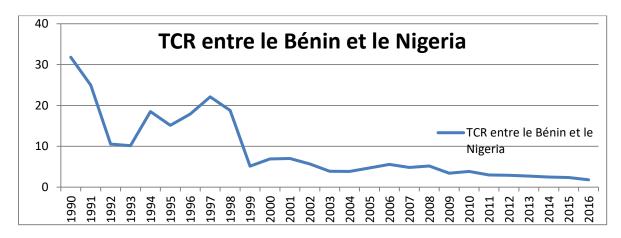
$$TCR = E \times \frac{P^*}{P}$$

Ainsi défini, une baisse du TCR entraîne une dépréciation réelle qui conduit à un gain de compétitivité tandis qu'une hausse de cet indicateur favorise une appréciation qui se solde par une perte de compétitivité.

2 – 2 Evolution de la compétitivité du Bénin par rapport au Nigeria

L'objet de cette partie est d'étudier la compétitivité de l'économie béninoise à partir de l'évolution des indices de TCR. Le graphique suivant en est la représentation illustrative.

Graphique 2 : Evolution du TCR entre le Bénin et le Nigeria



Comme indiqué plus haut, le graphique ci-dessus retrace l'évolution du taux de change réel bilatéral entre le Bénin et le Nigeria au cours de ces trois dernières décennies. Le principal enseignement qui s'en dégage est que durant cette période, le TCR n'a pas connu un mouvement stable. Toutefois, il est intéressant de remarquer que par apport à la période de référence qu'est l'année 1990, l'évolution de la courbe s'est traduite par une tendance baissière, dévoilant ainsi la perte progressive de compétitivité de l'économie béninoise, qui pourrait s'observer en trois phases.

Une première phase va de 1990 à 1993 où le TCR a subi une appréciation de forte amplitude indiquant la baisse de compétitivité du Bénin par rapport à son grand voisin. La deuxième phase concerne la période 1994 à 1998. Comme on pouvait s'y attendre avec la dévaluation du franc cfa, cette phase a été marquée par la dépréciation du TCR, traduisant de ce fait un gain de compétitivité de l'économie béninoise. Cette situation favorable a été suivie de l'avènement de la monnaie européenne, l'euro à laquelle s'est arrimé le franc cfa dans une parité fixe. Dès lors, le TCR s'est vu à nouveau considérablement apprécié. Les récentes réformes nigérianes consacrant la dépréciation du naira n'ont fait que renforcer et consolider cette situation marquée par une baisse drastique de compétitivité des produits béninois sur le marché nigérian. De ce fait, le pouvoir d'achat de l'agent économique nigérian s'est affaibli. La conséquence immédiate en est qu'ils trouvent plus chers les produits béninois et préfèrent les substituer à d'autres (relativement moins chers) pour atteindre le même niveau de satisfaction. Du coup, la mévente s'installe sur le marché béninois, avec son corollaire la surproduction et le chômage. C'est ce qui explique les goulots d'étranglements, les grincements de dents et les plaintes observés cà et là. Cette crise généralisée trouve son fondement dans la perte d'une part

importante du marché du Bénin, puisque c'est le premier partenaire commercial qui renonce à consommer les produits dont la commercialisation fortifie son économie (béninoise).

Une autre conséquence, non moins grave, est qu'à terme le marché nigérian pourrait s'ajuster en produisant suffisamment les produits jadis exportés du Bénin. Le Bénin aura ainsi perdu définitivement son avantage comparatif sur ces produits et verra ainsi réduire sa part de marché. En effet, quand on sait que de riches hommes d'affaires nigérians sont très actifs sur les réformes en cours dans leur pays, il est d'une urgence impérieuse que le Bénin réagisse sous peu à cette situation.

Notons, par ailleurs, qu'en revanche, l'opérateur béninois voit son pouvoir d'achat renforcé et a une forte propension à se procurer les produits nigérians, parfois même au détriment des siens qu'il trouve plus chers. Les cas préoccupants des œufs nigérians qui se baladent déjà sur les marchés de Porto-Novo et des produits pétroliers, en sont des exemples inquiétants. Cet état de chose ne fait qu'accroître un manque à gagner, déjà trop préjudiciable à l'économie béninoise. A terme, le pouvoir d'achat des agents économiques béninois aura baissé, le chômage va s'amplifier et les recettes de l'Etat connaîtront une baisse drastique.

Que faire donc devant une situation aussi préoccupante ?

3 - Recommandation de politiques économiques

Conformément à sa formulation, les variables et les chocs exogènes qui affectent le TCR transitent généralement par deux canaux essentiels : le taux de change nominal et la structure des prix.

3-1 Politique de change :

Pour un pays comme le Bénin dont la monnaie (fcfa) est arrimée à celle européenne (euro), la politique de change dans le cas d'espèce consiste en une dévaluation. Il s'agit de la baisse de la parité du fcfa par rapport à l'euro. Cette politique, par un renchérissement des prix des importations en monnaie domestique et une baisse des prix des exportations en naira qu'elle va occasionner, aurait permis de corriger le déséquilibre de la balance commerciale. En revanche, la dévaluation n'est pas une mesure à laquelle il faut recourir de façon systématique. Dans le cas du Bénin, où la structure de l'économie dépend fortement des importations, celles-ci risquent de ne pas diminuer considérablement en volume. Ce faisant, l'augmentation des prix domestiques des biens importés va relancer l'inflation, et la montée des prix domestiques va réduire ou même annuler l'augmentation des exportations que l'on escompte.

Une autre critique de la dévaluation dans le cas d'espèce repose sur les effets macroéconomiques qu'elle pourrait entraîner, notamment son impact déflationniste sur la demande intérieure à travers l'effet d'encaisse réelle. En effet, la hausse des prix intérieurs qu'entraînera la dévaluation provoquera une baisse de la valeur réelle des encaisses dont la reconstitution au niveau initial ne peut se faire qu'en réduisant les dépenses. Ce comportement pourrait entraîner une diminution des investissements et de la consommation.

A cela d'ailleurs s'ajoute la difficulté pratique pour le Bénin de mettre en œuvre une telle politique : changer la parité de la monnaie utilisée par une communauté de pays ne sera pas du tout aisé. Il est fort probable que les avis ne soient pas convergents. Dans ces conditions, le recours à une politique affectant la structure des prix semble être une alternative opportune.

3-2 Politique de prix

La **politique de prix** désigne un ensemble de décisions et d'actions réalisées pour déterminer la structure et le niveau de la tarification des biens et/ou services proposés aux clients acquis ou à conquérir. Elle dépend surtout de la structure des coûts.

Dans le commerce international, la décision du choix du prix de vente d'un produit est délicate et dépend de l'élasticité-prix constatée sur le marché pour ce produit. En effet :

- un prix élevé procure des marges unitaires importantes mais risque de décourager la demande.
- à l'inverse un prix unitaire bas procure de faibles marges unitaires mais peut générer des volumes de ventes importants.

Il est recommandable que les entreprises béninoises travaillent :

- à mettre en œuvre des stratégies de minimisation des coûts en étant efficaces et pplus productives,
- à adopter la politique de prix unitaire bas qui pourra impacter plus de clients dans ce vaste marché.

Cependant, la mise en place de toutes ces politiques n'aura eu toute son efficacité que si l'Etat joue de façon complémentaire sa partition.

3-3 Autres mesures

Au nombre des recommandations à l'endroit de l'Etat, on peut retenir.

- Mesure d'urgence à très court terme : afin d'éviter la faillite aux entreprises béninoises, fournisseurs du marché nigérian ayant déjà constitué des stocks en réponse aux prévisions de demandes périodiques avant la dépréciation du Naira, il est nécessaire (dans un élan de conservation de la poule aux œufs d'or) que l'Etat leur accorde une facilité financière. Celle-ci requiert au préalable un état des lieux afin d'une évaluation transparente et concrète à l'issue de laquelle l'Etat supportera les coûts supplémentaires nés de la dépréciation afin de permettre aux partenaires nigérians de s'approvisionner aux mêmes conditions de prix. Cette stratégie permettra aux entreprises de vider leurs stocks afin de repartir sur de nouvelles bases d'ajustement. Eviter ce soutien financier risque d'emporter nombres d'entreprises connectées au marché nigérian. Eviter ce soutien financier risque d'emporter nombres d'entreprises connectées au marché nigérian et de fragiliser le tissu économique national par la baisse sensible du niveau de l'activité et des recettes fiscales.
- O La construction ou la mise en œuvre d'infrastructures d'accompagnement de l'offre: plusieurs régions nigérianes en l'occurrence celles plus proches du sud-ouest (Lagos, Ogun, Oyo, Kwara...) enregistrent un déficit agricole permanent. Ces régions dépendent dans une large mesure des importations en provenance du Bénin pour les produits tels que le maïs, l'huile de palme, la tomate, le gari, le piment. La forte dispersion (du fait de l'enclavement) de la production béninoise ne permet cependant pas d'exporter des volumes importants et les perspectives d'évolution de ces

transactions restent incertaines du fait d'insuffisance d'infrastructures d'accompagnement de la production telles que :

- la construction de comptoirs, centrales d'achat ou magasins à des points stratégiques du pays,
- la mise en place de laboratoires spécialisés pour faciliter le respect des normes et directives en vue de la certification NAFDAC dans de brefs délais,
- l'accompagnement par l'Etat, des entreprises béninoises désireuses de commercer avec le Nigeria, à la certification NAFDAC,
- la construction ou la réfection des marchés béninois se situant le long de la frontière avec le Nigeria,
- le renforcement et l'extension à d'autres communes du Bénin, du projet Approche Communale pour le Marché Agricole (ACMA) qui est sous financement danois.
- La création d'une Cellule d'Analyse ou de Veille (en réponse aux réformes dans l'économie nigériane).
- L'organisation périodique des manifestations commerciales ou des journées béninoises au Nigeria
- o L'initiation d'opérations pilotes de tests d'exportation,
- L'organisation d'un séminaire de relecture minutieuse des documents régissant les accords de coprospérité et ceux bilatéraux signés entre le Bénin et le Nigeria,
- L'organisation de rencontres annuelles entre opérateurs économiques béninois et nigérians,
- o Le développement des services en direction de citoyens nigérians,
- La spécialisation industrielle du Bénin : le positionnement répond ici à une logique «produits moins développés au Nigeria » comme les eaux minérales, les jus de fruits naturels, le ciment, le sucre...,
- La dotation de l'Ambassade béninoise au Nigeria d'une équipe d'experts commerciaux,
- o L'exploitation à grande échelle du potentiel agricole du Bénin :
- l'installation de centre d'incubation agricole à l'image de SONGHAÏ,
- l'acquisition de matériels agricoles adaptés et substituables aux outils archaïques,
- l'aménagement de périmètres irrigués pour la production en quantités suffisantes de fruits et légumes.

Conclusion

L'économie béninoise est fortement dépendante de celle nigériane. C'est ce qui explique les chocs à répétition auxquels le Bénin est soumis chaque fois que le Nigeria adopte des réformes allant dans le sens de booster son économie. La prospérité commerciale du Bénin et l'équilibrage de sa balance commerciale résulteront en partie de sa capacité à saisir les opportunités que lui offre le marché nigérian dont il dépend énormément. Le Bénin doit par conséquent trouver des solutions endogènes pour réduire son excessive vulnérabilité vis-à-vis de cette économie, pour transformer ce qui lui semble être une menace en opportunité. Il doit mieux exploiter les nombreuses occasions d'affaires qu'offre ce grand marché de proximité. Mais pour y parvenir, faudrait-il que le Bénin se montre plus compétitif, commercialement plus agressif ?